



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Déclaration CGT au CCAS du 14 novembre 2022

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et Messieurs,

Actualité générale

La situation chaotique du monde continue d'avoir des impacts sur la vie des français, sur le plan climatique, politique, économique et sociétal.

Comme au mois d'octobre, le mois de novembre risque d'être à nouveau celui des records en terme de températures et bien que les scientifiques aient démontré depuis longtemps, les impacts de l'économie des pays les plus riches sur le dérèglement climatique, cela n'a pas empêché les instances mondiales de décider, il y a plus de 10 ans, d'organiser la coupe du monde de foot 2022 au Qatar, et même cet été, de décider l'organisation des jeux asiatiques d'hiver de 2029 en Arabie Saoudite !

En France, alors que la sécheresse et la canicule de cet été ont déjà des conséquences sur les productions légumières et donc sur les prix des denrées alimentaires, les projets industriels de méga-fermes ou d'usines prévoyant d'utiliser des millions de mètres-cubes d'eau, continuent d'être soutenus par les pouvoirs publics y compris sur le plan financier.

L'Etat et ses ministères ne sont pas en reste de décisions contradictoires avec les grands principes déclamés la main sur le cœur au plus haut sommet de l'Etat, en continuant par exemple, de commander des masques et autres protections de travail, en provenance de Chine au lieu d'introduire des critères de bilan carbone dans les marchés publics, avec pour conséquence, la mise en faillite d'entreprises et de coopératives, pourtant encouragées à relocaliser ces productions.

Le projet de budget du ministère pour 2023 continue de prévoir davantage de financement pour le « green-washing » des entreprises, et le gouvernement a refusé une décision votée par l'assemblée nationale qui aurait permis d'injecter 12 milliards d'euros pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments dont les logements « passoires thermiques », en faisant travailler des entreprises locales de bâtiment.

La catastrophe de Lille, même s'il ne s'agit pas de bâtiments insalubres comme celle de Marseille, il y a quelques années, doit alerter sur le nombre très important de bâtiments qui doivent être mis aux normes et réhabilités.

Bilan de la mandature et revendications CGT

Ce projet de budget 2023 est certes, de 15,4 millions d'euros pour l'action sociale ministérielle, en hausse de plus d'1 million d'euros par rapport à 2022, mais il ne permettra pas de financer les dépenses nécessaires pour compenser l'inflation galopante et l'évolution des prestations attendues par les agents et portées par le CIAS auprès de la DGAFP et par le CCAS, en terme de gardes d'enfants, de poursuite de l'harmonisation des subventions de restauration collective et de développement d'actions collectives au bénéfice des agents actifs et retraités et de leurs familles, notamment.

Comme lors du dernier CCAS, où nous alertions le DRH, sur des ruptures de payes partielles mais aussi totales qui se multiplient, nous dénonçons à nouveau la situation des agents en CDD, pour qui les services ne prennent pas les dispositions nécessaires pour verser des avances, dans l'attente de leur première paye et qui se tournent, avec le service social vers les commissions « aides matérielles » des CLAS pour pallier à l'urgence.

La CGT demande que des directives soient données à tous les services, afin que systématiquement, le dispositif de versement d'acompte, soit activé dès qu'un contrat est signé ou en cas d'incident de paiement, sans attendre que les agents concernés, pas toujours informés, le demandent.

Au terme de cette mandature très impactée par la crise sanitaire, la CGT prend acte de certaines avancées importantes en matière de restauration collective, mais regrette un manque d'ambition pour élargir, dès début 2023, à l'ensemble des régions et services, les nouveaux prêts « études » et « éco-logis » qui doivent permettre aux agents de faire face aux dépenses auxquelles ils sont confrontés.

Nous regrettons également le transfert des crédits restauration au MI pour les DDT-M et le manque d'implication du ministère auprès des directions locales, afin de faciliter le dialogue des acteurs sociaux (CLAS des DDT-M) avec les SGCD, et

notamment l'abandon des agents transférés qui pour la 2ème rentrée consécutive, subissent des pertes financières importantes avec le refus du bénéfice de la prestation d'aide à la scolarité (PUSS).

Ce report nous semble essentiel compte-tenu de l'impact important de la crise sanitaire (difficultés perte d'exploitation, baisse de fréquentation des restaurants), de la guerre en Ukraine (coûts des matières premières...), de l'inflation sur les denrées alimentaires, de l'augmentation du télé-travail et de la crise climatique (tempêtes, canicule etc...), sur les finances et l'existence même de certains restaurants administratifs et inter-administratifs. Les associations de gestion ont besoin également du soutien de la DRH et de la direction des affaires juridiques.

Pour le prochain mandat, nous vous demandons d'ores et déjà la mise en place d'une rencontre des gestionnaires de restaurants administratifs du champ ministériel.

Concernant l'harmonisation des subventions restauration en DIR et DIRM, la CGT réitère sa demande d'un suivi de l'état d'avancement dans les services, des signatures de nouvelles conventions avec des prestataires concernant les agents dans des structures éloignées. Nous vous rappelons qu'il est inadmissible qu'il y ait une telle inéquité de traitement entre les agents de notre ministère et exigeons l'accélération des mises en œuvre concrètes sur ce dossier.

La CGT réitère également sa demande d'une subvention repas pour les agents retraités du ministère, cela devient plus qu'urgent au vu de l'inflation et de la précarité de certains de nos retraités.

Comme nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises et notamment lors de l'entrevue du 21 février 2022 auprès du Cabinet ministériel, la question de la situation des retraités et leur accès à l'information et à leurs droits, doit être une des priorités de l'année 2023, ainsi que de nouvelles prestations qui peuvent les concerner, en particulier tout ce qui touche à l'accompagnement des proches aidants.

On verra que l'absence de diffusion du questionnaire sur l'action sociale aux retraités, ne permettra pas de prendre en compte leurs besoins dans le détail, particulièrement sur l'accès au logement social et sur la possibilité de secours et de prêts, notamment pour les plus âgés et les plus isolés, y compris en Outre-Mer.

La CGT demande que l'expérimentation du prêt relatif à l'amélioration énergétique des logements dans 3 régions, se mette en place dès janvier 2023 et qu'il soit étendu à l'ensemble des services après évaluation, dès l'automne 2023, en ajoutant l'acquisition d'électro-ménager moins énergivore et en augmentant le plafond à 5 000 euros. Ce prêt pourrait se dénommer prêt ministériel « éco-logis », pour correspondre davantage à cette extension souhaitée.

Dans les pistes d'amélioration de notre action sociale ministérielle, la CGT réaffirme que le ministère doit prendre toute sa part, tant au niveau national que dans les services, pour ne pas laisser la main, à l'interministériel et surtout au ministère de l'Intérieur et aux préfets.

Les besoins en terme d'accès au logement social et aux crèches notamment, devront dès 2023, faire l'objet d'une enquête auprès des agents, y compris en Outre-Mer, pour passer de nouvelles conventions ministérielles (en plus de celles en île de France) car le marché locatif privé est aujourd'hui très coûteux dans beaucoup de régions et la pénurie de places en crèches doit trouver des réponses complémentaires à l'interministériel. De même, la CGT rappelle sa demande de création d'un CESU ministériel de garde d'enfants de 6 à 12 ans.

Nous avons noté que l'année 2023 verra le début des négociations sur le futur cahier des charges pour lancer la consultation des organismes de protection sociale complémentaire (PSC) et la CGT rappelle que le CCAS doit pouvoir être consulté et informé, en parallèle des discussions avec les fédérations syndicales représentatives.

La Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui commence aujourd'hui, doit être l'occasion de rappeler que beaucoup de choses restent à faire, au-delà des discours, pour améliorer la vie au travail de nos collègues concernés, tant sur le plan matériel et de la mise en conformité de tous les locaux administratifs, que sur le plan de la formation et de véritables priorités en terme de mutations tout comme sur une évolution de carrière sans discrimination. Sur le plan social, la prise en compte du handicap, déjà effective avec les séjours d'enfants du CGCV et pour une grande partie des unités d'accueil des ASCEE, doit être renforcée en améliorant nos prestations, en proposant notamment, comme dans d'autres ministères un CESU dédié pour aider les familles concernées.

Dès l'installation du nouveau CCAS, la CGT rappelle que l'engagement du DRH soit respecté et que le fonctionnement de nos instances intègre systématiquement des réunions plénières sur la journée. Nous souhaitons également que le Secrétaire Général du ministère participe à l'une des 4 réunions annuelles du CCAS.

A la veille des prochaines élections professionnelles qui vont servir à renouveler notamment le CCAS, nous tenons à dénoncer une fois de plus le mode de vote électronique qui va entraîner un taux sans doute record de non participation, compte-tenu des modalités archaïques de contrôles et de transmission par courrier ou « remise en mains propres » de codes d'accès et aux nombreuses erreurs toujours pas corrigées sur les listes d'électeurs des différents scrutins...

Nous renouvelons notre soutien à l'ensemble des présidents de CLAS qui se sont investis pendant ces 4 ans et parfois depuis très longtemps, au bénéfice des agents et nous rappelons notre exigence du maintien d'un CLAS par service, sauf accord pour un CLAS inter-services, pour une action sociale de proximité.

Enfin, nous souhaitons une bonne continuation dans leur vie professionnelle et personnelle, à celles et ceux qui arrêteront leurs mandats que ce soit au niveau local, régional ou au sein du CCAS, et notamment une bonne retraite à tous nos collègues concernés.